

Contrat de ville

Saint-Quentin-en-Yvelines

2015-2020

> Le contrat cadre

Le contrat de ville

Signé le 6 octobre 2015, le Contrat de Ville définit les orientations et les objectifs à atteindre pour les habitants des quartiers populaires de Trappes.

Vous pouvez consulter les documents ci-dessous :

- Contrat de ville 2015-2020
- Contrat de ville 2015-2020 annexes

Dans le cadre de l'appel à projet au titre des crédits spécifiques "Politique de la Ville", qui était à déposer avant le 1er avril 2016, vous pouvez encore consulter la fiche bilan action à remplir par les associations :

- Fiche bilan action
- Appel à projets au titre des crédits spécifiques "politique de la ville" 2018 (budget opérationnel de programme (BOP) 147)
- Appel à projets au titre des crédits spécifiques "politique de la ville" 2018 - Prefecture
- Demandes de subventions politique de la ville - 2018

Le Contrat de Ville de Saint Quentin-en-Yvelines définit les orientations et les objectifs à atteindre pour les habitants des quartiers prioritaires de Trappes.

Des priorités particulières pour la Ville de Trappes :

Cohésion sociale

- Réaffirmation du Projet de Réussite Educative comme pilier de l'action éducative municipale pour les plus fragiles ;
- Organisation d'actions en lien avec la parentalité et l'éducation (y compris les actions en lien avec les apprentissages scolaires) ;
- Promotion du vivre ensemble de la citoyenneté des valeurs de la république ;
- Intégration et l'investissement citoyen sous toutes ses formes ;
- Renforcement des actions en lien avec l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Emploi et développement économique

- accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi les moins autonomes dans leur recherche d'emploi ;
- levée des freins à l'emploi (fracture numérique, mobilité).

Cadre de vie et rénovation urbaine

- valorisation et développement de la gestion urbaine de proximité.

Pour suivre l'évolution de la Ville à la lumière du Contrat de Ville, un comité de suivi a été créé en juin 2016. Ses membres, désignés ou tirés au sorts, sont :

- Johanna Van Manen, comité de quartier la Boissière
- Sylvie Thomas, comité de quartier Sand Pergaud Verlaine Aérostat
- Jarine Samad, comité de quartier Jean Macé
- Eliané Maréchal, comité de quartier Farge Thorez
- Samba Thiam, comité de quartier Les Merisiers
- Marcel Dumonceau, comité de quartier La Plaine de Neauphle
- Stéphane Joubert, comité de quartier Village Cité Nouvelle
- Henriette Abdallah, comité de quartier Moulin de la Galette
- Jean-Pierre Thibaudeau, comité de quartier Jaurès Gare
- Nassira Hellassa, centre socioculturel Luxereau
- Nouredine Benfifi, centre socioculturel Les Merisiers
- Mathilde Galina Fortes, Centre socioculturel Moro
- Raymond Duterte, centre socioculturel Moro
- Caroline Sextius, parent d'élèves Langevin élémentaire
- Nehant Dahi, parent d'élèves Stendhal élémentaire
- Saïd CHouat, parent d'élèves Cotton maternelle
- Mamadou Diallo, association Diagnoum
- Bruno Andriantsoa, association Coelacanthé
- Christian Etienne, association Seiz Avel
- Bernard Rochin, association Trappes Entraide et Loisirs
- Abid Damnaty, Boulangerie Délice
- Benjamin Prouvost, groupe IRIDIS

Document(s)

[Contrat_Cadre_CDV_SQY.compressed.pdf](#)
[Annexes_CDV_SQY_annexes.compressed.pdf](#)